

- [Imprimé P0 Micro-entrepreneur à télécharger](#)

POUR LA PERSONNE

- Photocopie carte d'identité (**recto verso**) **ou** passeport en cours de validité **ou** extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois) **ou** copie du livret de famille daté et certifié conforme.
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation datant de moins de 3 mois en original (**ci- jointe à compléter**)
- Si marié(e) SANS contrat** : - Attestation du conjoint commun en biens (ci-jointe à compléter)
- **8,45 €** par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si conjoint collaborateur (marié ou pacsé)** : Copie du livret de famille certifié conforme, ou extrait acte mariage ou justificatif du PACS.
- Si hors Union Européenne** : copie carte de séjour où il est indiqué l'autorisation de travailler **ou** carte de commerçant étranger (à demander à la Préfecture).
- Sur l'imprimé : précisez votre **N° de sécurité sociale** et le **choix du Régime fiscal**
- Si activité réglementée : fournir le justificatif (autorisation, diplôme, ...) [plus d'informations](#)

POUR L'ETABLISSEMENT

SI CREATION

- Copie du bail
ou Attestation notariée de propriété ou titre de propriété
ou Autorisation du propriétaire
ou Justificatif de domicile : avis de taxe foncière, copie quittance EDF au nom du créateur.

SI ACHAT

- Copie de l'acte de cession
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution
- Copie du bail
- Chèque de **2.82 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

SI LOCATION GERANCE

- Copie du contrat de location-gérance
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution
- Chèque de **2.82 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

- ➔ DELAI POUR FAIRE LA FORMALITE : dans le mois précédent ou dans les 15 jours qui suivent le début d'activité
- ➔ En dehors du choix d'une option de « l'Offre d'Accompagnement » (cf. *tableau en annexe*),
il ne sera fait aucune photocopie de vos documents par nos services.

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES :](#)
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés